

L'Opcas Transports, interlocuteur privilégié des entreprises

08 Janvier 2014

Christophe Passerieux - Délégué régional Ile-de-France - Opcas Transports



L'insertion des demandeurs d'emploi et le maintien en poste des salariés font partie du quotidien de l'Opcas Transports. Christophe Passerieux nous présente quelques-unes des actions menées en Ile-de-France.

« L'Opcas transport finance de nombreuses actions dans le cadre des dispositifs de professionnalisation à destination des demandeurs d'emploi. »

Quelles sont les missions de votre Opcas ?

Outre la gestion de la collecte des contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle, nous accompagnons les entreprises de nos 7 branches pro dans leur connaissance des dispositifs de formation, sur l'insertion ou encore sur le maintien et l'évolution des compétences en poste.

En 2012, 5 % de vos actions de formation étaient destinées aux demandeurs d'emploi. Quels partenariats avez-vous montés ?

L'Opcas Transports a mis en place des partenariats nationaux et régionaux avec les Conseils régionaux et généraux, Pôle emploi, les missions locales, les maisons de l'emploi, les Fongecif, etc. Nous finançons de nombreuses actions dans le cadre des dispositifs de professionnalisation à destination des demandeurs d'emploi, avec le FPSPP et le Fonds social européen.

Nous intervenons aussi auprès des entreprises pour les informer et les accompagner dans leurs recrutements. Cet accompagnement peut prendre différentes formes : pré-diagnostic en RH, conseil dans l'élaboration du plan de formation, ou mise en place d'une politique de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC).

En Ile-de-France, 7 conseillères rencontrent les entreprises, de façon individualisée, pour les informer sur les financements destinés aux dispositifs de professionnalisation ou pour recenser leur besoin en formation.

Quelles sont les actions menées auprès des demandeurs d'emploi ?

Notre axe fort est la mise en place de contrats de professionnalisation. En 2012, plus de 1 900 personnes ont ainsi été formées en Ile-de-France aux métiers des transports routiers Marchandises et Voyageurs, et en particulier aux métiers de la conduite. Ce dispositif est désormais bien connu de nos entreprises. Pour elles, c'est un moyen de recruter puis de fidéliser les personnes en poste.

Nous informons également sur le DIF, la POE individuelle et collective, la VAE, l'illettrisme, etc. Avec le nouvel accord sur la formation pro, nous pourrions également les informer sur le compte personnel de formation (CPF) qui sera opérationnel en 2015.

Pouvez-vous nous présenter la plateforme en ligne T-Parcours, accessible à tous ?

Cet outil vise à se repérer et mieux appréhender les dispositifs de formation et les métiers. L'utilisateur suit un parcours guidé pour l'aider à déterminer son profil et à identifier les actions de formation qui lui seront utiles. Chacun y évolue à son rythme et obtient l'information instantanément. Les termes simples employés facilitent la compréhension.

Vous menez des actions spécifiques pour accompagner la mixité dans votre secteur. Quel 1er bilan tirez-vous de votre dispositif T-Profession'Elles ?

L'Opca Transports s'engage activement pour l'emploi des femmes en favorisant leur parcours pro et en soutenant les entreprises qui s'engagent à développer la mixité. L'accent est mis sur les entreprises de moins de 10 salariés. Nous proposons des modules de 3 x 2 jours sur le management, le juridique et les RH. En 2013, 7 entreprises se sont mobilisées. Au-delà des connaissances acquises en formation, cela leur a permis d'échanger, de confronter leur expérience... et de voir qu'elles ont des problématiques communes. La synergie de groupe a été un plus très bénéfique à chacune !

Par ailleurs, la convention signée avec la Préfecture d'Ile-de-France pour développer également la mixité vient de prendre fin. Quel bilan en faites-vous ?

Dans le cadre de cette convention, nous avons réalisé de nombreuses séances d'information auprès de femmes en recherche d'emploi, majoritairement des femmes dont le projet initial n'était pas forcément de travailler dans les transports. Suite à des entretiens, à une sensibilisation sur les différents métiers, nous avons formé au final 200 femmes au métier de conduite de bus. Plus de 70 % d'entre elles ont signé des CDI à la fin de leur contrat de professionnalisation ! Dans le 95 et le 78, beaucoup de femmes sélectionnées se sont tournées vers le transport scolaire.

Propos recueillis par Sandrine Damie

Tags : [transports](#) ^[1] | [Opca](#) ^[2] | [contrat de professionnalisation](#) ^[3] | [égalité professionnelle](#) ^[4]